



Serge Ferrari

group



États financiers au 31 décembre 2020



État de la situation financière

Bilan actif - En milliers d'euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	4	34 821	10 167
Autres Immobilisations incorporelles	5	11 663	13 596
Immobilisations corporelles	6	76 713	50 382
Autres actifs financiers	7	2 116	1 274
Impôts différés actifs	8	3 836	4 049
Total Actifs non-courants		129 149	79 469
Stocks et en-cours	9	71 705	50 372
Clients et comptes rattachés	10	46 741	34 405
Créances d'impôt	11	1 746	3 460
Autres actifs courants	12	9 257	10 009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	45 925	26 720
Total Actifs courants		175 373	124 966
Total Actif		304 523	204 435

Bilan passif - En milliers d'euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capital	14	4 920	4 920
Primes liées au capital	14	43 868	43 868
Réserves consolidées et autres réserves	14	45 635	43 111
Résultat de l'exercice	14	471	4 826
Total Capitaux propres, part du groupe		94 894	96 724
Participations ne donnant pas le contrôle		6 413	305
Total Participations ne donnant pas le contrôle		6 413	305
Total Capitaux propres		101 307	97 029
Emprunts et dettes financières	15	87 598	36 643
Provisions pour retraites et engagements assimilés	16	11 015	9 601
Impôts différés passifs	8	289	449
Autres passifs non courants	17	25 051	5 405
Total Passifs non courants		123 954	52 098
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	15	24 831	12 551
Provisions (part à moins d'un an)	18	1 263	868
Fournisseurs		26 165	25 219
Dettes d'impôt	11	398	321
Autres passifs courants	19	26 607	16 349
Total Passifs courants		79 262	55 308
Total des passifs		203 216	107 406
Total Passif		304 523	204 435



Etat du résultat net consolidé

En milliers d'euros	Note	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	20	195 301	189 047
Achats		- 76 094	- 73 598
Variation des stocks		- 8 910	- 1 217
Charges externes	21	- 35 695	- 39 431
Charges de personnel	22	- 56 183	- 54 107
Impôts et taxes	23	- 2 229	- 2 121
Dotations aux amortissements	24	- 16 126	- 14 581
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	25	180	1 325
Autres produits et charges courants	26	6 526	2 316
Résultat opérationnel courant		6 769	7 634
Autres produits et charges opérationnels	27	- 2 096	
Résultat opérationnel		4 673	7 634
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		78	125
Coût de l'endettement financier brut		- 2 161	- 1 139
Coût de l'endettement financier net	28	- 2 083	- 1 014
Autres produits et charges financiers	28	- 1 660	65
Résultat avant impôt		931	6 685
Impôts sur les bénéfices	29	- 176	- 1 899
Résultat après impôt		754	4 786
Résultat net total		754	4 786
Part du groupe		471	4 826
Part des participations ne donnant pas le contrôle		283	- 40
Résultat par action (euros)		0,04	0,41
Résultat dilué par action (euros)		0,04	0,41



Etat du résultat global

Etat du résultat global - En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	754	4 786
Autres éléments du résultat global :		
Ecart actuariels liés aux engagements de retraite	565	-3 308
Variation nette des instruments financiers évalués à la juste valeur	178	-298
Effets d'impôts	-47	621
Sous-total des éléments non recyclables en résultat	696	-2 985
Ecart de conversion	- 1 704	547
Instruments de couvertures	-48	-
Effets d'impôts	13	-
Sous-total des éléments recyclables en résultat	-1 740	547
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts	-1 044	-2 438
Résultat global	-289	2 348
Part du Groupe	-286	2 364
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-3	-16



Tableau de variations des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Actions d'auto contrôle	Autres éléments du résultat global	Total part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31/12/2018	4 920	43 868	46 156	-4 852	1 112	91 201	319	91 520
Résultat net de la période			4 826			4 826	-40	4 786
Autres éléments du résultat global					-2 461	-2 461	23	-2 438
Total du résultat global de la période	-	-	4 826	-	-2 461	2 364	-16	2 348
Distributions de l'entreprise consolidante			-592			-592		-592
Autres mouvements*			3 754	-3		3 751	2	3 753
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	-	-	3 162	-3	-	3 159	2	3 161
Capitaux propres au 31/12/2019	4 920	43 868	54 143	-4 854	-1 349	96 724	305	97 029
Résultat net de la période			471			471	283	754
Autres éléments du résultat global					-758	-758	-286	-1 044
Total du résultat global de la période	-	-	471	-	-758	-286	-3	-289
Actions autodetenuës				-92		-92		-92
Distributions de l'entreprise consolidante			-1 427			-1 427		-1 427
Variation de périmètre			-			-	6 111	6 111
Autres mouvements			-28			-28		-28
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	-	-	-1 455	-	-	-1 547	6 111	4 563
Capitaux propres au 31/12/2020	4 920	43 868	53 159	-4 946	-2 107	94 894	6 413	101 307

*Variations principalement liées à l'évaluation des passifs non courants (note 17 des états financiers 2019)



Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net total consolidé	754	4 786
Résultat net consolidé des activités poursuivies	754	4 786
Dotations aux amortissements (note 24)	17 461	14 581
Dotations aux provisions (note 25)	46	(1 325)
Dotations provisions retraites	414	171
Plus/moins-value de cession	196	-
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	216	(88)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net	19 088	18 125
Coût de l'endettement financier (note 28)	2 083	1 014
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net	21 171	19 139
Charge d'impôt	176	1 899
Capacité d'autofinancement	21 347	21 038
Impôts versés	(772)	(2 266)
Variation du BFR lié à l'activité	6 022	2 652
Sous-total variation BFR opérationnel	1 732	2 621
Dont variation des créances clients	986	2 568
Dont variation des stocks	8 160	900
Dont variation des dettes fournisseurs	(7 414)	(847)
Sous-total variation BFR non opérationnel	4 289	31
Dont variation autres créances	5 066	(2 087)
Dont variation autres dettes	(476)	2 118
Flux net de trésorerie généré par l'activité	26 897	21 424
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)	(7 927)	(8 366)
Paiement des compléments de prix indexés sur performance des sociétés acquises	-	(1 362)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (note 5 et 6)	233	285
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	68	-
Dividendes reçus	-	88
Incidence des variations de périmètre	(35 549)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(43 175)	(9 355)
Nouveaux emprunts (note 15)	65 216	-
Remboursement d'emprunts (note 15)	(26 800)	(7 051)
dont remboursement dettes financières sur contrat de location	(6 338)	(5 736)
Intérêts financiers nets versés (note 28)	(1 695)	(937)
Dividendes versés	(388)	(597)
Factor (note 15)	(2 099)	(343)
Autres flux liés aux opérations de financement (note 12)	1 869	(1 832)
Achat actions autodétenues	(92)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	36 011	(10 760)
Incidence de la variation des taux de change	(278)	47
Variation de la trésorerie	19 455	1 356
Trésorerie à l'ouverture (note 13)	26 720	25 113
Concours bancaires courants d'ouverture (note 15)	(250)	-
Trésorerie d'ouverture	26 470	25 113
Trésorerie de clôture (note 13)	45 925	26 720
Concours bancaires courants de clôture (note 15)	(0)	(250)
Trésorerie de clôture	45 925	26 470
Variation de la trésorerie	19 455	1 357



Notes aux états financiers consolidés

Note 1 – Présentation du groupe

1.1 Identification de l'émetteur

La société SergeFerrari Group est une société anonyme domiciliée en France.

Le groupe Serge Ferrari conçoit, fabrique et distribue des toiles composites innovantes.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 mars 2021.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

1.2 Faits significatifs de l'exercice présenté

Pandémie Covid-19

Le Groupe a été impacté durant l'année 2020 par les mesures gouvernementales (confinement, limitation des déplacements, limitations d'activités) prises en réponse à la pandémie de Covid-19 apparue en janvier 2020. Ces mesures se sont ressenties à la fois sur la diminution de la demande des produits du Groupe mais aussi sur la capacité du Groupe à produire dans ses usines françaises, italienne et suisses (notamment au cours du second trimestre 2020, période durant laquelle les capacités de production des usines ont oscillé entre 0% et 100% fonction des sites et des périodes). Le Groupe Serge Ferrari a engagé toutes les mesures de prévention sanitaire pour poursuivre les activités logistiques essentielles quand cela était possible et a mobilisé ses équipes pour organiser la reprise sécurisée de l'ensemble de ses productions dès que les conditions l'ont permis, afin de continuer de répondre efficacement aux demandes de ses clients. Le Groupe a eu recours à des dispositifs d'activité partielle en France, et à leur équivalent en Suisse, en Italie et en Allemagne. Les aides apportées par les gouvernements au titre des différents dispositifs de chômage partiel ont été comptabilisées en diminution des charges de personnel au sein du compte de résultat.

L'impact des mesures de financement de l'activité partielle reçu de la part des gouvernements des pays dans lesquels le groupe est implanté est évalué au 31 décembre 2020 à 2 836 milliers d'euros. Le Groupe n'a pas modifié la présentation de son compte de résultat. Les charges inhérentes aux mesures de sécurité Covid-19 sont présentées au sein du résultat opérationnel courant et il en est de même pour les coûts fixes des usines partiellement sous exploitées pendant la période de confinement. Le groupe n'a pas réalisé de demande de Prêts Garantis par l'Etat et n'a pas bénéficié d'aménagement particulier de loyer pendant les périodes de confinement en France et à l'étranger. Au 31 décembre 2020 l'intégralité des usines du Groupe était revenue dans des conditions normales d'utilisation.

Acquisition par SergeFerrari Group auprès de Jagenberg AG de la société Verseidag-Indutex GmbH et de ses filiales.

SergeFerrari Group a annoncé le 29 juillet 2020, avoir conclu avec le Groupe Jagenberg AG un accord définitif pour l'acquisition de la Société Verseidag-Indutex, et renforce ainsi son positionnement mondial sur le marché en pleine croissance des toiles composites innovantes.

Basée à Krefeld, en Allemagne, la société Verseidag-Indutex, leader mondial sur le marché des membranes Verre PTFE, opère sur les marchés de l'Architecture Tendue, de la Protection Solaire et des Structures Modulaires. Verseidag-Indutex intervient également dans les secteurs de l'Industrie, du Biogaz, des toiles pour l'impression numérique grand format, et de la Protection Solaire pour le bâtiment et l'industrie automobile.

Verseidag-Indutex emploie à ce jour près de 250 collaborateurs répartis au sein de ses quatre sites industriels à Krefeld et dans ses environs, et possède des filiales de vente sur 4 zones géographiques : en Europe, dont l'Allemagne qui constitue le 1er marché européen, aux États-Unis, au Moyen-Orient



et à Hong-Kong. Verseidag-Indutex et les sociétés acquises ont réalisé, en 2020, un chiffre d'affaires de 57 M€.

Cette acquisition transformante pour SergeFerrari Group permet de renforcer son leadership international et son positionnement stratégique dans trois de ses quatre segments d'activités prioritaires. Elle s'inscrit dans sa stratégie de croissance externe visant à intégrer des sociétés complémentaires sur le plan commercial, des produits ou des technologies sur ses marchés stratégiques.

Cette acquisition permettra à l'avenir de générer des effets de levier importants, les activités de SergeFerrari Group et de Verseidag-Indutex étant très complémentaires en termes de gammes de produits, de réseaux de vente, de marketing et de fabrication. La forte position de Verseidag-Indutex sur le marché du Verre-PTFE pour le marché de l'Architecture Tendue en particulier, en association avec la technologie propriétaire unique du Précontraint® de Serge Ferrari, permettra au Groupe de développer une offre commerciale très complète et diversifiée. De plus, l'offre de produits de Verseidag-Indutex renforcera la position du Groupe dans d'autres segments tels que les toiles pour l'impression numérique grand format, la Protection Solaire pour le bâtiment et l'industrie automobile. Il est prévu de poursuivre la valorisation à la fois de la marque Verseidag et de celles du Groupe Serge Ferrari qui jouissent déjà d'une grande notoriété.

Selon les termes de l'opération, SergeFerrari Group a acquis 100 % des actions de Verseidag-Indutex et des sociétés Verseidag Seemee US et Cubutex GmbH, et 60% des actions de la société DBDS. La transaction d'un montant de 27,8 millions d'euros inclut un paiement en numéraire en deux tranches, (l'un au closing pour 14,1 millions d'euros, l'autre en 2021 pour 4,4 millions d'euros après ajustement de prix), un paiement en actions SergeFerrari Group également en deux tranches (l'une en 2021, l'autre en 2022, chacune d'un montant de 4,7 millions d'euros environ) auquel s'ajoute un complément de prix à intervenir en 2023, indexé sur la croissance de l'EBITDA pour une juste valeur valorisée à 11,9 millions d'euros dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2020. Les paiements différés et le complément de prix sont comptabilisés au sein des lignes autres passifs non courants et courants pour respectivement 17,1 millions d'euros et 8,3 millions d'euros (note 17 et 19).

Le groupe dispose d'une année après la réalisation de l'opération d'acquisition pour finaliser la détermination des justes valeurs des actifs et passifs. L'évaluation définitive du goodwill sera réalisée dans les comptes clos le 30 juin 2021 ; l'écart de première consolidation correspond arithmétiquement à la différence entre la contrepartie payée ou à payer et le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à date de première consolidation, soit un montant réputé non définitif de 23,6 millions d'euros. L'écart d'acquisition est alloué à l'UGT unique du groupe toiles composites innovantes et accessoires.

Prise de participation de 55% dans le capital de la société F.I.T

Le Groupe a annoncé le 11 mars 2020, une prise de participation de 55% dans le capital de la société F.I.T à Taïwan, concepteur, fabricant et distributeur de matériaux de haute technologie incombustibles, par acquisition de titres auprès des actionnaires familiaux actuels. Cette opération est devenue effective après son approbation par les autorités taïwanaises, le 23 juin 2020.

La société F.I.T créée en 2003, dont l'activité portait à l'origine essentiellement sur la production de fils de verre, a développé des compétences uniques dans la fabrication et la mise en œuvre de membranes Verre/PTFE (matériaux incombustibles). Elle emploie une centaine de personnes, principalement basées sur son site industriel de Chiayi à Taïwan. Le groupe F.I.T a réalisé durant l'exercice 2020 un chiffre d'affaires de l'ordre de 308 millions de dollars Taiwanais (environ 9 millions d'euros).

Cette acquisition permet au Groupe de renforcer son offre dans les matériaux incombustibles, domaine d'innovation produit à forte valeur ajoutée, destiné principalement au marché de l'architecture tendue. Elle permet également au Groupe de disposer de nouveaux moyens de production en Asie, où se concentre une part importante des investissements d'infrastructures dans le monde.

Afin de relayer l'offre de ces matériaux incombustibles, SergeFerrari Group mettra à disposition de F.I.T son réseau de prescription et de distribution mondial.

La société F.I.T détient à 100% les titres de la société Taiwan Eden Space Frame & Membrane engineering Co. Ltd. Cette dernière est spécialisée dans la confection de projet en fibres de verres PTFE réalisée avec les produits FIT. La société F.I.T détient à 51% les titres de la société F.I.T HK



(Hong-Kong) qui détient elle-même 100% des titres de la société T-more localisée à Shanghai (Chine). Ces 2 sociétés sont sans activité et le Groupe évalue les opportunités de simplification de l'organigramme du Groupe.

Le Groupe a acquis 55% du capital de la société F.I.T pour un prix total de 320 millions NTD (soit environ 9,5 millions d'euros) dont 48,3 millions NTD seront payés en 2021 et 2022. Le passif résultant de cette transaction est présenté en autres dettes courantes pour la partie due en 2021 et non courantes pour la partie due en 2022. (cf. note 17 et 19).

Le groupe dispose de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la détermination des justes valeurs des actifs et passifs de la société F.I.T, le goodwill résiduel évalué au 31 décembre à un montant de 76,9 millions de dollars Taiwanais (2,2 millions d'euros), est réputé non définitif et alloué à l'unique UGT du groupe toiles composites innovantes et accessoires.

Conclusion de contrats de financement et de refinancement

Concomitamment aux opérations d'acquisition et afin de financer ses opérations de croissance externe, son programme d'investissement et de développement 2020-2022, et de refinancer son endettement existant, SergeFerrari Group a conclu le 29 juillet 2020 des contrats de crédits avec ses banques relationnelles pour 75 millions d'euros ainsi qu'un financement Euro PP (format obligataire) pour 20 millions d'euros, porté à 30 millions d'euros le 6 août 2020. Ces financements seront tirés progressivement en fonction des besoins, à l'exception de l'Euro PP tiré en totalité au closing.

Le refinancement de l'endettement existant porte sur l'Euro PP conclu en juillet 2015 pour 15 millions d'euros et la Revolving credit facility de 35 millions d'euros à l'origine, utilisée à hauteur de 1 million d'euros (tous deux arrivant à leur terme en juillet 2021), ainsi que 2 millions de CHF sur des lignes court terme souscrites à l'origine par des filiales.

Suivi des impacts de l'incident survenu sur la ligne d'enduction PRE 3 du site de la tour du Pin.

Le 1er décembre 2019, un départ de feu était intervenu sur la principale ligne d'enduction du site de La Tour du Pin : la production avait été interrompue immédiatement. Aucun blessé ni pollution accidentelle n'avait été à déplorer. Cet équipement a été remis en fonctionnement après réparation le 21 janvier 2020.

La Société a proposé à ses clients des alternatives pour compenser la perte de chiffre d'affaires subie : produits de même technologie Précontraint mais de laize plus petite, produits d'autres technologies d'enduction mais en grande laize. L'impact de cet incident sur le chiffre d'affaires a été estimé par le Groupe à 7,2 millions d'euros au total, dont 5 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Les indemnités d'assurances relatives aux investissements liés à la reconstitution des immobilisations détruites et des dommages aux biens ainsi que la perte d'exploitation consécutive à cet incident ont entraîné la constatation de produits présentés en Autres produits et charges courants (note 26). Les produits d'assurances relatifs aux coûts de décontamination et de nettoyage ont été comptabilisés au sein du compte de résultat 2019 en déduction des charges opérationnelles afférentes (cf. note 21 charges externes de l'annexe aux comptes consolidés 2019). Aucune nouvelle charge significative de ce type n'a été engagée sur l'exercice 2020.

L'intégralité des indemnités d'assurances a été encaissée au 31 décembre 2020 et aucun produit complémentaire n'est attendu au titre de l'exercice 2021 à ce titre.



1.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note 2 – Principes comptables et financiers

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_en ;

- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'UE.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, et importance relative.

2.2 Evolutions normatives

Le référentiel auquel se réfère le groupe est celui disponible sur le site de l'EFRAG (European Financial Reporting and Advisory Group) consultable à l'adresse suivante :

<https://www.efrag.org/News/Public-213/EFRAG-Endorsement-Status-Report-Update>

Les nouveaux textes, normes, amendements de normes ou interprétations, applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2020 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'Entreprise ou sur leur présentation.

Depuis le 1er janvier 2020, le Groupe applique les normes, amendements et interprétations suivants :

- Amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif »
- Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS
- Amendements à IFRS 16 : « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » (application par anticipation)

Pour l'exercice 2020, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Principales normes, amendements et interprétations publiés mais non encore adoptés par l'Union européenne :

- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » et « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants : Report de la date d'entrée en vigueur »
- Amendements à IFRS 3 : « Référence au cadre conceptuel »
- Amendements à IAS 16 : « Immobilisations corporelles - produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat »
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018 – 2020 »

Ces textes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du groupe lors de leur première application.



Le groupe a finalisé ses analyses à la suite de la prise de position de l'IFRIC IC de novembre 2019 qui remettait en cause l'interprétation de l'ANC sur les durées de contrats de locations et la durée des agencements non amovibles. Le groupe est principalement concerné par cette interprétation au travers de la location des bâtiments industriels et bureaux français.

La méthodologie dorénavant retenue par le groupe afin de déterminer la durée de contrat à retenir est la suivante.

A chaque clôture le groupe analyse individuellement ses contrats significatifs :

- Lorsque la durée du contrat résiduelle à la date de clôture est inférieure à 5 ans alors le groupe doit déterminer si le bail sera reconduit. Si le groupe estime que le bail sera reconduit, alors l'actif et la dette sont rechargés pour une durée correspondant à la durée contractuelle d'un nouveau bail.
- Lorsque la durée d'engagement à la clôture est supérieure à 5 ans, la durée résiduelle d'engagement contractuel est conservée.

Cette nouvelle approche méthodologique n'a pas engendré de différence significative quant à la valorisation des droits d'utilisation et des passifs financiers évalués au 31 décembre 2019 qui auraient pu être revalorisés en miroir pour un impact maximal de 2,9 millions d'euros. L'impact de la réévaluation sur le total bilan ainsi que l'impact sur le compte de résultat de la désactualisation de la dette réévaluée étant considérés comme non significatifs, les comptes 2019 n'ont pas été retraités.

2.3 Méthodes de consolidation

La société SergeFerrari Group est l'entreprise consolidante.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS10, (pouvoir sur les activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements), les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées selon la méthode de l'intégration globale.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre de chaque année, à l'exception de Serge Ferrari India Private Ltd, qui clôture son exercice annuel au 31 mars de chaque année calendaire. Pour les besoins de la consolidation du Groupe, des comptes intermédiaires sont établis au 31 décembre de chaque année.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 3.

2.4 Conversion des états financiers

2.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère SergeFerrari Group.

2.4.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture,
- Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice,



- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global, puis reclassées en résultat à la date de cession de ces investissements.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper-inflationniste.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous.

2.4.3 Conversion des transactions en devises

	Taux moyen		Taux clôture	
	2020.12	2019.12	2020.12	2019.12
BGN Lev	1,96	1,96	1,96	1,96
BRL Real brésilien	5,89	4,41	6,37	4,52
CHF Franc suisse	1,07	1,11	1,08	1,09
CLP Peso chilien	902,74	787,05	868,89	844,85
CNY Yuan	7,87	7,73	8,02	7,82
EUR Euro	1,00	1,00	1,00	1,00
GBP Livre Sterling	0,89	0,88	0,90	0,85
HKD Dollar de Hong Kong	7,87	7,73	8,02	7,82
HRK Kuna	7,54	7,42	7,55	7,44
INR Roupie indienne	84,58	78,85	89,66	80,19
JPY Yen	121,77	122,06	126,49	121,94
PLN Zloty	4,44	4,30	4,56	4,26
ROL Leu Roumain	4,84	4,75	4,87	4,78
SEK Couronne suédoise	10,49	10,59	10,03	10,45
TRY Nouvelle Livre turque	8,04	6,36	9,11	6,68
TWD Dollar taiwanais	34,25	33,78	34,79	33,13
USD Dollar US	1,14	1,12	1,23	1,12

Les transactions en monnaies étrangères des sociétés préparant des comptes en euros sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change moyen du mois précédent. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au cours de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat financier.

2.5 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe, les obligations environnementales et de démantèlement éventuelles, la dépréciation des créances, le traitement comptable des opérations liées au contrat de factoring.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner une modification significative de la valeur comptable des actifs et des passifs concernent principalement :

- Frais de développement : les frais de développement répondant aux critères permettant leur capitalisation sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Le groupe apprécie notamment ces critères au regard des prévisions d'activité et de rentabilité des projets correspondants.
- Immobilisations : les durées d'amortissement des immobilisations,
- Impôts différés actifs : les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. Le caractère recouvrable de ces actifs est apprécié sur la base des données prévisionnelles.
- L'évaluation des valeurs nettes de réalisation des stocks d'en-cours et de produits finis (Cf. notes 2.16 et 9) ;
- L'évaluation des engagements de retraite et des autres avantages à long terme. Les engagements de retraite et autres avantages à long terme sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles.
- Les hypothèses de structuration des business plans utilisés dans le cadre des tests d'impairment réalisés au niveau des UGT du groupe à minima lors de chaque clôture ou lorsqu'une perte de valeur est identifiée dans le cadre de la norme IAS36.
- L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises et de l'évaluation des goodwill résiduels afférente.

Lorsque les contrats d'acquisitions prévoient des compléments de prix indexés sur les performances futures des sociétés acquises ou des clauses de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires, le groupe valorise ses engagements au passif du bilan au sein des dettes courantes ou non courantes. L'évaluation des passifs fait l'objet d'estimations dont l'évaluation de flux de trésorerie futurs, de taux d'actualisation, ainsi que la perspective relative à l'horizon de déboulement. Les variations de juste valeur des dettes relatives au complément de prix sont comptabilisées au travers du compte de résultat.

Les variations ultérieures de juste valeur des dettes liées aux clauses de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires sont comptabilisées au sein des capitaux propres.

2.6 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant un regroupement d'entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IFRS 9).

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et à comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « goodwill » entre:
 - 1 – Soit, d'une part la somme de :
 - La contrepartie transférée, évaluée selon la présente norme, qui impose généralement le recours à la juste valeur à la date d'acquisition.
 - Le montant d'une participation ne donnant le contrôle dans l'entreprise acquise évaluée selon la présente norme
 - Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étape, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

Et d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. (méthode du goodwill complet)

- 2 – Soit, d'une part le prix d'acquisition du regroupement, et d'autres part, la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs nets identifiables repris (méthode du goodwill partiel).

La date de première consolidation est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise. Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date



d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquéreur, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement sur la base de valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.7 Ecarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les participations ne donnant pas le contrôle). Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition traduit un supplément de valeur des actifs acquis sur le prix payé, le Groupe comptabilise la différence (profit) intégralement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartiennent les actifs concernés aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre lorsqu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2020, il n'existe qu'une unité génératrice de trésorerie dénommée « toiles composites innovantes et accessoires ». Les principales hypothèses retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous :

- Horizon des prévisions : 5 ans
- Taux de croissance à l'infini de 1,8% afin de projeter les flux de trésorerie au-delà de la période de prévision
- Taux d'actualisation de 9% appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Le groupe a procédé à une analyse mono scénario lors de l'évaluation de la projection de ses flux de trésorerie futurs. La direction a estimé, sur son périmètre historique, hors effet périmètre et synergies apportées par les opérations de croissance externe, que le niveau de rentabilité du groupe tel qu'il était en 2019 avant les conséquences apportées par la pandémie COVID19 serait retrouvé dès l'exercice 2021.

Les tests de sensibilités réalisés sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini de plus ou moins 0,5% ne remettent pas en cause les conclusions du test d'impairment.

2.8 Immobilisations incorporelles

2.8.1 Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels, licences, brevets évalués selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées). Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à huit ans suivant leur durée d'utilité estimée.

2.8.2 Frais de recherche et développement

L'activité du Groupe Ferrari est une activité à forte valeur ajoutée et les produits utilisés par ses clients le sont dans des applications innovantes. Les opérations de Recherche et Développement sont déterminantes dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de développement des usages fonctionnels et des formulations chimiques des toiles composites innovantes. La criticité des applications mises en œuvre par ses clients avec les produits du Groupe (contraintes mécaniques et aérodynamique dans l'architecture tendue, milieux hostiles ou hautement corrosifs) exige de mettre en œuvre des niveaux de technologie élevés.

Les travaux de recherche et développement correspondent aux travaux de conception des produits, à la fabrication de prototypes industriels le cas échéant pour en réaliser la fabrication industrielle, à la conduite des essais de mise au point pour établir la conformité du produit aux spécifications du marché dans le respect des règlements applicables (normes au feu, conformité au règlement REACH, etc...). A ce jour, de nombreux brevets ont été déposés au nom des sociétés du groupe Serge Ferrari et portent sur les produits du Groupe et les processus industriels pour les fabriquer.



En application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » :

- Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- Les dépenses de développement sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - o Confirmation de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - o Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - o Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - o Avantages économiques futurs attendus,
 - o Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - o Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces programmes et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets sont également pris en compte.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif depuis le 1er janvier 2011, exercice qui correspond à la mise en place du suivi des coûts et à leur affectation par projet.

La durée d'utilité de ces frais de développement est estimée à 4 ans, et les équipements sont amortis linéairement sur cette période après leur mise en service.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque arrêté et, le cas échéant, ajustées. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, le caractère recouvrable peut être mis en cause. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. La valeur recouvrable à la date d'arrêté tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bien ainsi que des évolutions technologiques.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des terrains, constructions et des installations techniques ainsi que des dépenses de re-engineering ayant pour objet de prolonger la durée de vie des équipements industriels en les enrichissant des dernières technologies disponibles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou coûts de production pour certains équipements industriels faisant l'objet d'une production immobilisée) hors charges financières, diminué des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. En application de la méthode par composants, chaque élément d'une même immobilisation a été comptabilisé séparément pour faire l'objet d'un plan d'amortissement propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	10/27 ans
Agencements des constructions	linéaire	5/12 ans
Matériel et outillage industriels	linéaire	3/8 ans
Matériel de transport	linéaire	2/5 ans
Matériel de bureau, mobilier	linéaire	3/7 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

2.10 Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1er janvier 2019. (cf § 2.2 évolutions normatives)



Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes ou en substances fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat éligible à la norme IFRS16.

Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans le poste Emprunts et dettes financières. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat, dans la rubrique Coût de l'endettement financier, sur la durée du contrat de location.

Le groupe reconnaît des impôts différés au titre du traitement comptable des contrats de location éligibles à la norme IFRS16 lorsque les bases comptables et fiscales ne sont plus égales.

2.11 Dépréciations d'actifs

2.11.1 Dépréciation d'actifs incorporels

La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » impose d'apprécier à chaque date d'établissement des états financiers s'il existe ou non, un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si cet indice est avéré, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises ;
- tester annuellement les immobilisations incorporelles en cours à la date de clôture.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de cinq ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de cinq ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte le taux de l'entité ou du secteur d'activité considéré.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- au taux d'intérêt sans risque à dix ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (β) propre à l'entité.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité au goodwill et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges opérationnels. La constatation d'une perte de valeur sur le goodwill est définitive.

2.11.2 Dépréciation des participations dans une entreprise associée

Les titres mis en équivalence constituent un actif unique et sont testés pour dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

L'écart d'acquisition relatif à une entreprise associée est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence et ne doit pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct, la valeur des titres mis en équivalence étant appréciée goodwill compris.



A chaque date de clôture, en présence d'un indice de perte de valeur de la participation dans l'entreprise associée, la société mère met en œuvre un test de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable.

Selon la norme IAS 36, la valeur recouvrable d'une participation dans une entreprise associée est le montant le plus élevé entre d'une part, la valeur d'utilité, calculée en fonction des flux de trésorerie futurs, et d'autre part, la juste valeur de la participation, nette des coûts de cession.

En cas d'amélioration de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence justifiant une reprise de perte de valeur, la totalité de la perte de valeur doit être reprise, y compris la partie relative à l'écart d'acquisition.

2.11.3 Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle de la perte de crédit encourue d'IAS 39 par celui de la perte de crédit attendue. La dépréciation des actifs financiers par le compte de résultat s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux instruments de dette classés en juste valeur par OCI recyclables. En revanche, ce principe ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres (quel que soit leur mode d'évaluation) ni aux instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat.

La norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments financiers et définit les règles en matière de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (y compris la dépréciation des créances clients) et de comptabilité de couverture.

2.12 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Actifs financiers évalués au coût amorti
- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si le groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont initialement comptabilisés (a) à leur valeur nominale pour les créances commerciales à court terme, et (b) à leur juste valeur nette des frais directs. Ils sont ensuite comptabilisés pour leur coût amorti, net d'une provision pour dépréciation comptabilisée en fonction de la probabilité de recouvrement de celle-ci, selon le modèle de pertes de crédit attendues.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- D'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- D'autre part, les créances commerciales à court terme. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement. Lorsque le client est engagé dans une procédure judiciaire (redressement, liquidation...), sauf exceptions dûment justifiées, une provision est constituée et représente entre 75% et 100% de la valeur de la créance considérée. En dehors de ces procédures, une provision est constituée en fonction des perspectives de recouvrement dont le taux peut varier entre 25% et 100% du montant de la créance concernée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre du contrat d'affacturage en vigueur, sont conservées dans le poste Clients et comptes rattachés. Une dette financière est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec recyclage ultérieur en résultat lorsque :

- la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- et que les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Pour ces actifs les variations de juste valeur sont comptabilisées au sein des éléments recyclables en résultat. Le groupe ne détient pas d'actif identifié au sein de cette catégorie.

Lorsqu'il s'agit d'instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction par le groupe, les variations de juste valeur sont comptabilisées au sein des éléments non recyclables du résultat global. C'est notamment le cas des titres de participations non consolidés pour lesquels l'analyse est faite par ligne de participations.

Ces instruments de capitaux propres détenus par le groupe n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur juste valeur est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi...).

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste

valeur par le biais du compte de résultat. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés, à l'exception de certains dérivés documentés en couverture (voir note 2.14). Lors de la comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments recyclables du résultat global, comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

2.13 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture conformément à IAS 12 et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont déterminés en appliquant à l'assiette concernée le taux d'impôt du pays auquel ces actifs d'impôts différés sont rattachés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte :

- Des prévisions de bénéfices imposables futurs ;
- De la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- De l'existence de différences taxables ou d'opportunités fiscales suffisantes
- De l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

2.14 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- Des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- Des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- Des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois. Selon que la relation de couverture est de flux de trésorerie ou de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- en Autres éléments du résultat global. Le montant accumulé en autres éléments du résultat global, impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie
- en résultat dans le cas d'une couverture de juste valeur.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants lorsqu'ils se dénouent dans un horizon de moins d'un an après la date de clôture concernée. Dans le cas contraire, ils sont constatés en actifs ou passifs non courants. Le Groupe considère comme spéculatifs les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Emprunts et dettes financières – part à court terme.

Le Groupe applique la démarche d'analyse remise à jour par l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I) relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie :

- Les OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » se satisfont d'emblée aux quatre critères d'éligibilité admis ;
- L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité « d'équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères admis (placement à court terme, placement très liquide, placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie, placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur) est réalisée.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur au compte de résultat dans la rubrique Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ; les variations de juste valeur des équivalents de trésorerie sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges financiers.

2.16 Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droits de douane, autres taxes ainsi que les frais de manutention, de transport et autres directement attribuables aux acquisitions).

Les stocks de produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les produits intermédiaires sont des composants dont le cycle de fabrication est achevé, destinés à être incorporés aux toiles composites innovantes ayant seules la nature de produits finis dans les présents états financiers.

La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette réalisable dès lors qu'il existe un indice que cette valeur est inférieure aux coûts et la dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Une dépréciation peut-être également comptabilisée si les stocks ont été endommagés, s'ils sont devenus complètement ou partiellement obsolètes ou si leur prix de vente a subi une baisse.

Les estimations de la valeur nette de réalisation tiennent compte des fluctuations de prix ou de coût directement liées aux événements survenant après la fin de l'exercice dans la mesure où de tels événements confirment les conditions existantes à la fin de l'exercice.

2.17 Avantages au personnel

2.17.1 Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Une provision est constituée au passif des sociétés de droit italien, au titre de l'engagement de ces mêmes sociétés vis à vis des salariés italiens bénéficiaires du TFR (Trattamento di fine rapporto).

2.17.2 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Ces régimes concernent la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite et des pensions de retraite pour la Suisse et l'Allemagne au titre d'un plan qui concerne un nombre limité de salariés et anciens salariés de la société Verseidag Indutex.

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation estimée du personnel.

Le groupe fait appel à des actuaires pour évaluer ses engagements en France et en Suisse.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement. Les principales estimations et hypothèses sont :

- Taux d'actualisation de 0,3% (France), de 0,2% (Suisse) et de 0,87% (Allemagne)
- Taux de revalorisation des salaires 2,5% (France), 1% (Suisse) et de 2,5% (Allemagne)
- Age de départ à la retraite 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres (France), 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes (Suisse)

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, au sein des « autres éléments du résultat global » sans reclassement ultérieur dans le compte de résultat, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.17.3 Autres avantages à long terme

Ces régimes concernent la Suisse pour le versement de gratifications en fonction de l'atteinte de niveaux d'ancienneté (« jubilee gift »).

Les autres avantages à long terme sont supportés par le Groupe et sont déterminés par un actuaire indépendant.

2.18 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent :

- Les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat dans la partie « Autres produits et charges financiers » sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- Les concours bancaires courants,
- Le financement apporté par le contrat d'affacturage.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes nets



qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

2.19 Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu avec ou sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Provision pour garantie

Au-delà de l'assurance pour responsabilité produits souscrite par le groupe, une provision pour garantie est comptabilisée pour faire face aux dépenses techniques et/ou commerciales résultant du remplacement partiel ou total de livraisons de toiles composites innovantes aux clients ou de la prise en charge de coûts de mise en œuvre complémentaires ou correcteurs facturés par les clients au Groupe. Les dépenses effectivement comptabilisées des exercices antérieurs sont analysées par marché et extrapolées aux ventes de l'exercice clos. En fonction des délais de prise de connaissance par le Groupe des situations à l'origine de ces coûts, une provision est comptabilisée et actualisée à chaque clôture annuelle.

2.20 Reconnaissance des revenus

Le revenu est comptabilisé lorsque le contrôle des marchandises est transféré au client. Ce transfert de contrôle correspond au transfert de risques des biens vendus, soit, dans la majorité des cas, à la date d'expédition des matériaux.

Le chiffre d'affaires comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

Le groupe reconnaît le chiffre d'affaire relatif à l'activité de sa filiale F.I.T d'installation à Taiwan de projets conçus en membrane PTFE selon la méthode de l'avancement par les coûts.

2.21 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.22 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.



Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

2.23 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.24 Information sectorielle

Le Groupe est au sens de la norme IFRS8 « mono-secteur » sur le secteur des « toiles composites innovantes et accessoires » (en application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de pilotage du Groupe utilisées par la direction générale, le PDG et les membres de la direction générale,) cette présentation mono sectorielle étant liée au caractère fortement intégré des activités développées par le Groupe.

Ni les zones géographiques, ni les domaines d'application ne constituent des secteurs au sens de la norme IFRS 8.

2.25 Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, après annulation le cas échéant des actions auto détenues dans le cadre du contrat d'animation et des actions auto détenues, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de sociétés nouvellement consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice et des plans d'attribution gratuite d'actions. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.



Note 3 – Périmètre de consolidation

Sociétés	Activités	Siège	Pourcentage d'intérêt			Méthode d'intégration 2020
			2020	2019	2018	
Serge Ferrari Group	Holding	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Société mère
Serge Ferrari SAS	Production et distribution	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari North America	Distribution	Deerfiel Beach (USA)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Asia Pacific	Distribution	Hong Kong (HK)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Japan	Distribution	Kamakura (Japon)	83%	83%	83%	Intégration globale
Ferrari Latino America	Sans activité	Santiago (Chili)	-	100%	100%	Liquidée sur 2020
Serge Ferrari Brasil	Distribution	Sao Paulo (Brésil)	100%	100%	100%	Intégration globale
Ci2M Sas	Fabrication équipements	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari AG	Production et distribution	Eglisau (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Tersuisse (Ex Ferfil Multifils)	Production	Emmenbrucke (Suisse)	100%	100%	100%	Intégration globale
Texyloop Sas	Recyclage	La Tour-du-Pin (France)	100%	100%	100%	Intégration globale
Vinyloop	Recyclage	Ferrara (Italie)	-	-	40%	Non consolidée
Serge Ferrari India Limited	Distribution	Delhi (Inde)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Shanghai	Distribution	Shanghai (Chine)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari GmbH	Distribution	Berlin (Allemagne)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari AB	Distribution	Veddige (Suède)	100%	100%	100%	Intégration globale
Serge Ferrari Tekstil	Distribution	Istanbul (Turquie)	100%	100%	100%	Intégration globale
Ferramat Tekstil	Distribution	Istanbul (Turquie)	100%	100%	100%	Intégration globale
Plastitex	Production et distribution	Carmignano di Brenta (Italie)	100%	100%	100%	Intégration globale
Istratextum	Production et distribution	Novigrad (Croatie)	100%	100%	100%	Intégration globale
Giofex Group Srl	Holding	Milan (Italie)	51%	51%	51%	Intégration globale
Giofex France	Distribution	Issoudun (France)	51%	51%	51%	Intégration globale
Giofex UK	Distribution	Dartford (Royaume Uni)	51%	51%	51%	Intégration globale
Giofex GmbH	Distribution	Chemnitz (Allemagne)	51%	51%	51%	Intégration globale
Giofex Slovaquie	Distribution	Bratislava (Slovaquie)	51%	51%	51%	Intégration globale
Giofex SP ZOO	Distribution	Varsovie (Pologne)	51%	51%	51%	Intégration globale
Giofex Bulgarie	Distribution	Plovdiv (Bulgarie)	51%	51%	51%	Intégration globale
F.I.T.	Production et distribution	Chiayi (Taiwan)	55%	-	-	Intégration globale
TAIWAN EDEN	Production et distribution	Chiayi (Taiwan)	55%	-	-	Intégration globale
FIT HK	Holding	Hong Kong (HK)	28%	-	-	Intégration globale
T MORE	Holding	Shanghai (Chine)	28%	-	-	Intégration globale
VERSEIDAG-INDUTEX GmbH	Production et distribution	Krefeld (Allemagne)	100%	-	-	Intégration globale
CUBUTEX GmbH	Sans activité	Krefeld (Allemagne)	100%	-	-	Intégration globale
VERSEIDAG-US INC	Distribution	New Jersey (USA)	100%	-	-	Intégration globale
VERSEIDAG-INDUTEX Far East LTD	Distribution	Hong Kong (HK)	100%	-	-	Intégration globale
Deutsche BIOGAS Dach-Systeme GmbH	Confection	Kreuzau, Allemagne	60%	-	-	Intégration globale

Les sociétés SIBAC, détenue à hauteur de 18%, et MTB Group détenue à hauteur de 5% sont exclues du périmètre de consolidation, en l'absence d'influence notable sur ces entités.

Le groupe détient une participation de 35% dans le capital de VR Développement et ne prend part à aucune décision stratégique relative à l'activité de cette dernière. En conséquence, la société n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2020.



Note 4 – Goodwill

Goodwill - En K€	31/12/2020	31/12/2019
Toiles composites innovantes et Accessoires	34 821	10 167

Les tests de valorisation effectués sur l'unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2020 et 2019, sur la base de cash-flows de trésorerie actualisés, n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier ces actifs.

L'augmentation du poste goodwill s'explique principalement par :

- L'acquisition des entités des groupes Verseidag et F.I.T. (cf. faits marquants de l'exercice). Les goodwill provisoires résultant de la première consolidation de ces entités s'élèvent respectivement à 22 730 et 2 176 milliers d'euros.
- L'évolution des devises dans lesquels chacun des goodwill ont été reconnus lors des allocations des prix d'achats des sociétés acquises.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	Acq.	Cessions	Première application normative	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Reclassements et mises au rebut	31/12/2019
Frais de recherche & développement	12 939	1 689	-			128	-190	14 565
Concessions, brevets & droits similaires	485	63	-			-	7	554
Immobilisations incorporelles en cours	265	16	-			3	- 268	16
Marque, Clientèle	2 936	-	-			- 2	-	2 934
Droit d'utilisation Logiciel		1 147	-	20		-	-	1 167
Autres immobilisations incorporelles	12 540	908	-			91	- 328	13 211
Total Immobilisations incorporelles	29 165	3 823	-	20		219	- 780	32 447
Amt/Dép. frais de rech.	- 5 809	-	-		- 1 311	- 60	11	- 7 169
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 175	-	-		- 75	-	-	- 250
Amt/Dép. clientèle	- 281	-	-		- 271	1	-	- 547
Amt/ Droit d'utilisation Logiciel	-	-	-		- 317	-	-	- 317
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 9 253	-	-		- 1 220	- 81	- 11	- 10 569
Total Amt/dép. immo. incorporelles	- 15 518	-	-	-	- 3 193	- 140	-	- 18 851
Total Valeur Nette	13 648	3 823	-	20	- 3 193	80	- 780	13 596



En milliers d'euros	31/12/2019	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	31/12/2020
Frais de recherche & développement	14 565	1 477	- 204	-	16	-	- 180	15 674
Concessions, brevets & droits similaires	554	17	-	-	-	50	-	621
Immobilisations incorporelles en cours	16	129	- 8	-	-	8	- 9	136
Marque, Clientèle	2 934	-	-	-	- 40	-	-	2 894
Droit d'utilisation Logiciel	1 167	71	-	-	-	-	-	1 238
Autres immobilisations incorporelles	13 211	90	-	-	- 31	381	49	13 700
Total Immobilisations incorporelles	32 447	1 783	- 212	-	- 55	439	- 139	34 263
Amt/Dép. frais de rech.	- 7 169	-	-	- 1 728	- 5	-	-	- 8 902
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 250	-	-	- 95	-	-	-	- 345
Amt/Dép. clientèle	- 547	-	-	- 268	11	-	-	- 804
Amt/ Droit d'utilisation Logiciel	- 317	-	-	- 333	-	-	-	- 649
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 10 569	-	-	- 1 341	5	4	-	- 11 902
Total Amt/dép. immo. incorporelles	- 18 852	-	-	- 3 764	10	4	-	- 22 602
Total Valeur Nette	13 595	1 783	- 212	- 3 764	- 45	442	- 139	11 663

Le montant des dépenses de développement capitalisées au cours de l'exercice s'élève à 1 477 milliers.

Les projets de recherche et développement sont amortis dès leur mise en service. Pour les projets en cours, dont la mise en service n'est pas encore intervenue, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la probabilité d'aboutissement est susceptible d'être remise en cause.

Les autres immobilisations incorporelles ainsi que les immobilisations incorporelles en cours portent essentiellement sur les solutions et systèmes informatiques utilisés par le groupe.

La partie « Reclassements » pour 139 milliers d'euros est relatif à une modification d'affectation comptable entre immobilisations incorporelles et corporelles.

Note 6 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2018	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Première application normative	Variations des cours de change	Reclassement et mises au rebut	31/12/2019
Terrains	1 814	-	-			69	-	1 883
Constructions	40 450	314	- 2 653			745	348	39 204
Installations tech, matériel & outillage	123 877	1 451	- 1 020			2 446	1 746	128 500
Autres immobilisations corporelles	8 063	257	- 167			184	151	8 487
Droit d'utilisation Bâtiment		21 876	-		5 018	- 14		26 880
Droit d'utilisation Outils Industriels		197	- 16		1 419	3		1 603
Droit d'utilisation Divers		677	- 115		1 593	5		2 160
Immobilisations corporelles en cours	2 507	3 696	- 35			24	- 2 182	4 011
Total Immobilisations corporelles	176 711	28 468	- 4 006	-	8 030	3 461	64	212 727
Amt/Dép. constructions	- 32 426	-	2 650	- 1 487		- 566	-	- 31 829
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 111 612	-	981	- 3 675		- 2 301	- 3	- 116 610
Amt/Dép Droit d'utilisation Bâtiment				- 4 398	-	3		- 4 395
Amt/Dép Droit d'utilisation Outils Industriels			16	- 496				- 481
Amt/Dép Droit d'utilisation Divers			100	- 911		- 1		- 812
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 7 791	-	163	- 420		- 174	9	- 8 218
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	- 151 829	-	3 911	- 11 387	-	- 3 040	5	- 162 345
Total Valeur Nette	24 882	28 468	- 95	- 11 387	8 030	419	69	50 382

En milliers d'euros	31/12/2019	Acq.	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Reclassement et mises au rebut	31/12/2020
Terrains	1 883	-	-	-	- 175	3 854	-	5 562
Constructions	39 204	558	- 292	-	- 203	6 128	331	45 726
Installations tech, matériel & outillage	128 500	3 023	- 196	-	218	5 656	1 737	138 937
Autres immobilisations corporelles	8 487	288	- 40	-	- 102	2 546	10	11 190
Droit d'utilisation Bâtiment	26 880	8 538	- 19	-	- 238	7 061	- 3 849	38 373
Droit d'utilisation Outils Industriels	1 603	576	- 32	-	- 9	315	534	2 987
Droit d'utilisation Divers	2 160	731	- 171	-	- 34	196	0	2 882
Immobilisations corporelles en cours	4 011	2 346	- 76	-	15	3 071	- 2 472	6 895
Total Immobilisations corporelles	212 728	16 059	- 825	-	- 528	28 826	- 3 709	252 552
Amt/Dép. constructions	- 31 829	-	136	- 1 556	- 62	-	-	- 33 311
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 116 610	-	196	- 4 220	- 286	- 94	215	- 120 799
Amt/Dép Droit d'utilisation Bâtiment	- 4 395	-	19	- 4 579	75	-	-	- 8 880
Amt/Dép Droit d'utilisation Outils Industriels	- 481	-	32	- 535	3	-	- 215	- 1 196
Amt/Dép Droit d'utilisation Divers	- 812	-	171	- 987	12	-	-	- 1 617
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 8 218	-	14	- 1 820	20	- 33	-	- 10 038
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	- 162 345	-	567	- 13 697	- 238	- 127	-	- 175 840
Total Valeur Nette	50 383	16 059	- 258	- 13 697	- 765	28 699	- 3 710	76 713



*Inclus les renouvellements de contrat de location.

Le reclassement constaté au sein de la ligne « droit d'utilisation bâtiment » pour un montant total de 3 849 milliers d'euros s'explique par la signature d'avenants sur la période modifiant les conditions contractuelles des biens pris en location. Cette réestimation comptabilisée au sein de l'actif immobilisé et des dettes financières est sans impact sur le résultat.

Un reclassement de 534 milliers d'euros a été opéré entre les « installations et outillages » et la ligne « droit d'utilisation outils industriels » à la suite du reclassement des contrats de location financement sous le terme droit d'utilisation.

Les reclassements constatés sur les autres éléments composant les immobilisations corporelles présentent un montant net de 139 milliers d'euros et correspondent à un reclassement avec le poste d'immobilisations incorporelles.

Note 7 – Autres actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participations non consolidées	1 023	359
Autres prêts et créances	1 093	916
Total autres actifs financiers	2 116	1 274

L'augmentation des titres de participations non consolidés s'explique principalement par la première consolidation de la société F.I.T. qui détient notamment à l'actif de son bilan 3,3% du capital social de la société BO-HSN Development LTD pour une valeur de 14,3 millions de dollars taiwanais (411 milliers d'euros).

Note 8 – Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Impôts différés actif relatifs aux avantages au personnel	1 632	1 432
Pertes reportables	2 041	1 079
Elimination des résultats internes	604	551
Retraitement Crédit Impôt Recherche	220	428
Variation des justes de valeurs des couvertures de taux et de change	13	-
Réévaluation d'actif - première consolidation société acquise	- 668	-584
Différences temporaires	- 296	693
Total impôts différés net	3 547	3 600

Le groupe a pris en compte l'impact de la loi de finance 2020 sur l'évaluation de ses impôts différés actif et passif. L'impact de la variation des taux n'a pas un impact matériel sur les impôts différés du groupe.



Note 9 – Stocks

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Stocks MP, fournitures et aut. Appro	15 751	- 358	15 394	11 743	- 620	11 124
Stocks - en-cours de production	426		426	344	-	344
Stocks -pds finis et intermédiaires	54 410	- 4 042	50 368	39 208	- 4 028	35 179
Stocks de marchandises	5 558	- 40	5 518	3 752	- 27	3 725
Total des stocks	76 144	- 4 439	71 705	55 047	- 4 675	50 372

La valeur des stocks au 31 décembre 2020 inclut 22,7 millions d'euros relatifs aux sociétés du groupe Verseidag et 4,3 millions d'euros relatifs aux sociétés du groupe F.I.T.

Note 10 – Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients et avances versées	38 657	26 617
Créances cédées à la société d'affacturage	10 476	9 726
Créances clients	49 133	36 344
Dép. clients et comptes rattachés	- 2 391	1 939
Total créances clients	46 741	34 405

Les modalités de dépréciations des créances clients sont présentées au sein de la note 2.12 actifs financiers.

Les risques inhérents au crédit client sont présentés au sein de la note 30, informations sur les risques financiers.

La valeur des créances clients au 31 décembre 2020 inclut 10,8 millions d'euros relatifs aux sociétés du groupe Verseidag et 1,8 millions d'euros relatifs aux sociétés du groupe F.I.T.

Note 11 – Créances et dettes d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Créances d'impôt	1 746	3 460
Dettes d'impôt	398	321

Note 12 – Autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courants - actif	2 430	2 118
Créances fiscales - hors IS	2 497	3 385
Créances sur personnel & org. sociaux	445	274
Fournisseurs débiteurs	429	218
Autres créances	2 068	2 426
Charges constatées d'avance	754	928
Prêts, cautionnements, et autres créances	24	26
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	343	282
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	266	352
Total autres actifs courants	9 257	10 009



Les créances fiscales hors impôt sur les sociétés comprennent principalement des créances de taxes douanières et de TVA.

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Les sociétés F.I.T. et Verseidag présentent des actifs courants pour un total de 2 millions d'euros. La variation constatée avec l'exercice 2019, hors variation de périmètre, s'explique notamment par l'encaissement de la créance détenue sur les sociétés d'assurance au 31 décembre 2019 d'un montant de 1,8 millions d'euros.

Note 13 – Trésorerie et équivalent trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Equivalents de trésorerie	222	314
Disponibilités	45 702	26 405
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	45 925	26 720

Les disponibilités placées sur des comptes à terme au 31 décembre 2020 s'élèvent à 7 M€. Les modalités d'évaluation de la trésorerie et de ses équivalents sont présentées au sein de la note 2.15 des règles et méthodes comptables.

Note 14 – Capital social

Le capital social de la société SergeFerrari Group est constitué au 30 décembre 2020 de 12 299 259 actions de 0,40 euros de nominal chacune.

Le Groupe peut être amené en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital, par exemple au travers d'émission d'actions nouvelles ou de rachat et annulation d'actions existantes.

Le Groupe détient au 31 décembre 2020, 485 071 actions de son propre capital. Ces actions sont éliminées en contrepartie des comptes de capitaux propres, le montant détenu et éliminé au 31 décembre 2020 s'élève à 2 876 milliers d'euros. Les plus ou moins-values réalisées par le biais du contrat d'animation sont éliminées du compte de résultat en contrepartie des capitaux propres. Ces impacts sont présentés au sein de la colonne « actions d'autocontrôle » du tableau de variation des capitaux propres.

Note 15 – Emprunts et dettes financières

Présentation de l'endettement net

31/12/2019 - En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires et obligataires	15	15 076	15 091	15	15 076	-
Dettes financières sur contrat de location de financement	-	336	336	-	336	-
Dettes financières sur contrat de location opérationnelle	4 907	21 232	26 139	4 907	13 756	7 475
Concours bancaires courants	250	-	250	250	-	-
Factoring	7 379	-	7 379	7 379	-	-
Total Emprunts et dettes financières	12 551	36 643	49 194	12 551	29 168	7 475
Trésorerie et équivalent trésorerie	- 26 720	0	- 26 720	- 26 720	0	-
Endettement Net	- 14 169	36 643	22 474	- 14 169	29 168	7 475

31/12/2020 - En milliers d'euros	Courant	Non Courant	Total	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts bancaires et obligataires	12 991	59 501	72 492	12 991	21 138	38 364
Dettes financières sur contrat de location de financement	850	1 598	2 448	850	1 598	-
Dettes financières sur contrat de location opérationnelle	6 560	25 649	32 209	6 560	19 231	6 418
Factoring	5 280	-	5 280	5 280	-	-
Total Emprunts et dettes financières	25 681	86 748	112 429	25 681	41 967	44 781
Trésorerie et équivalent trésorerie	- 45 925	-	- 45 925	- 45 925	-	-
Endettement Net	- 20 244	86 748	66 504	- 20 244	41 967	44 781

La dette courante au 31 décembre 2020 inclus 6,2 millions d'euros d'emprunts bancaires portés par la société F.I.T. cette dette, qui arrive à échéance au cours du 1^{er} semestre 2021 sera renouvelée sans remboursement à date de renouvellement.

La dette non courante au 31 décembre 2020 inclus 691 milliers d'euros d'emprunts bancaires portés par la société Verseidag.

Pour financer ses acquisitions, réaliser son plan d'investissement 2020-2022, et rembourser les dettes existantes, le Groupe a mis en place en 2020 :

- Un placement privé EURO PP au format obligataire pour 30 millions d'euros, ayant servi notamment à refinancer les 15 millions d'euros d'EURO PP existants
- Un contrat de crédit auprès de ses banques relationnelles pour un montant de 75 millions d'euros, comprenant une ligne de crédit renouvelable pour 15 millions d'euros. Ce contrat a été tiré à hauteur de 34,5 millions d'euros au 31.12.2020.
- Le groupe bénéficie de lignes de financement bilatérales avec les banques locales pour ses filiales Verseidag-Indutex GmbH, F.I.T et Plastitex.
- En complément, le groupe a également recours à un programme de factoring de ses créances clients pour ses besoins de financement court terme (programme non déconsolidant).
- Au 31 Décembre 2020, les principaux postes du bilan et du compte de résultat concernés par les opérations de factoring sont les suivants :
 - o Créances clients (note 10) : 10 476 milliers d'euros au titre des créances cédées à la société d'affacturage. (Dont 5 380 milliers d'euros tirés sur le factor).
 - o Emprunts et dettes financières (note 15) : 5 380 milliers d'euros au titre des financements avancés par le factor. 5 096 milliers d'euros n'ont pas été tirés au 31 décembre 2020.



Note 16 – Provisions pour retraite et engagements assimilés

Les provisions comptabilisées sont relatives aux :

- Avantages postérieurs à l'emploi concernant des régimes à prestations définies en France (indemnité de départ en retraite) et en Suisse et en Allemagne (« pension plan »),
- Autres avantages à long terme en Suisse (« jubilee gifts »).
- Mesures spécifiques (Italie - TFR).

Elles sont déterminées par des travaux d'actuaire conduits en France, Suisse, Italie et Allemagne.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en France sont les suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Age de départ à la retraite	64 ans cadre / 62 ans non-cadre	
Convention collective	Convention collective du textile	
Taux d'actualisation	0,30%	0,70%
Table de mortalité	TH-TF 14-16	TH-TF 12-14
Taux de revalorisation des salaires	2,5%	2,5%
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	
Taux de charges sociales	49%	49%

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre des engagements en Suisse sont les suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Age de départ à la retraite	Départ à 65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes	
Taux d'actualisation	0,20%	0,30%
Table de mortalité	BVG2015GT	BVG2015GT
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turn-over	Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge	

La référence de taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations d'entreprises du secteur industriel de « haute qualité » sur le marché Suisse.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour retraite et engagements assimilés :



En milliers d'euros	Indemnités de retraite France	Suisse		Indemnités de retraite Italie	Indemnités de retraite Allemagne	Total
		Pension Plan	Jubilee			
31/12/2018	1 002	3 477	422	1 000		5 903
Coûts des services rendus	265	973	32	154		1 423
Coûts financiers	18	35	4			58
Ecarts actuariels	615	2 693				3 308
Prestations payées	-149	-939	-17	-205		-1 310
Ecart de conversion	-	202	16			219
31/12/2019	1 750	6 442	458	948		9 601
Coûts des services rendus	244	937	59	149	57	1 446
Coûts financiers	-8	20	1		13	27
Ecarts actuariels	168	-758				-590
Prestations payées	-45	-746	-104	-146	-18	-1 059
Variation de périmètre					1 552	1 552
Ecart de conversion	-	36	3			39
31/12/2020	2 110	5 931	417	951	1 604	11 015

Les tableaux ci-dessous présentent la décomposition de la provision pour retraites en Suisse :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actuelle de l'obligation	40 280	37 602
Juste valeur des actifs du régime	34 348	31 159
Passif net comptabilisé	5 931	6 442

Réconciliation des actifs de régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite au titre des exercices présentés :

Variation de la valeur actuelle de l'engagement

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Obligations de prestations à l'ouverture	37 602	31 786
Coût financier	118	327
Coût des services rendus	1 009	956
Contribution des participants	539	509
Prestations versées ou reçues	579	- 496
Coût des services passés	- 90	-
Coût d'administration	19	18
Pertes / Gains actuariels	346	3 174
Ecarts de conversion	158	1 327
Obligations de prestations à la clôture	40 280	37 602



La composition des actifs de régime au titre des exercices présentés est présentée ci-dessous :

Composition des actifs de régime par catégorie

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents trésorerie	653	689
Instruments des capitaux propres	5 364	4 738
Titres de créance	6 345	5 636
Immobilier	7 336	6 232
Autres	9	0
Autres actifs issus de contrat d'assurance	14 640	13 864
Total des actifs du régime	34 348	31 159

La nature des actifs sous-jacents qui constituent les autres actifs issus des contrats d'assurance exprime la valorisation des droits de la société Serge Ferrari AG dans les actifs gérés collectivement : ils sont composés à hauteur de 30% par des biens immobiliers, 58% par des titres à taux fixes, 9% par des hypothèques et autres créances nominales et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

Pour la société Serge Ferrari Tersuisse, les actifs de couverture sont composés pour environ 47% du total par des actifs immobiliers, pour 27% par des obligations, pour 23% par des actions et pour le solde par des autres actifs ou des liquidités.

La sensibilité aux variations d'hypothèses actuarielles significatives est présentée ci-dessous :

Analyse de sensibilité

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'actualisation de 0.50%	4 067	3 774
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'actualisation de 0,50%	- 3 309	- 3 229
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'intérêt sur le capital "épargne-retraite" de 0,50%	- 254	- 479
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'intérêt sur le capital "épargne-retraite" de 0,50%	997	827
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	- 264	- 334
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'accroissement des salaires de 0,50%	404	284
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation de l'espérance de vie de 1 an	1 268	1 045
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution de l'espérance de vie de 1 an	- 1 086	- 1 056

La société n'attend pas de variation significative de ses flux de trésorerie sur les années à venir, les flux correspondant principalement aux primes versées aux compagnies d'assurance. Les primes versées annuellement au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 799 milliers de francs suisse et la prime prévisionnelle concernant l'exercice 2021 est estimée à 824 milliers de francs suisse. En outre, la durée moyenne pondérée de l'obligation est estimée à 18,3 ans. Par ailleurs, il n'existe pas d'obligation de financement minimum.

Note 17 – Autres passifs non courants

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Engagement rachat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires	4 945	4 911
Passif envers les actionnaires des sociétés acquises	17 063	425
Compte courant passif	3 000	
Autres	44	69
Total Autres passifs non courant	25 051	5 405

Les passifs envers les actionnaires des sociétés acquises correspondent aux compléments de prix prévus aux contrats d'acquisitions des sociétés Verseidag et Sunteam, et aux paiements différés prévus aux contrats d'acquisition F.I.T. et Verseidag.

La ligne compte courant passif correspond principalement à une dette du groupe envers un de ses actionnaires familiaux pour un montant de 3 millions d'euros.

Note 18 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Reprise		Variation de périmètre	31/12/2020
			Utilisées	Non utilisées		
Provision courante	868	648	- 735	- 69	550	1 263
Garantie	687	66	- 604	-69	550	630
Litiges	181	583	- 131			633

Note 19 – Autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courants passifs	42	10
Dettes fiscales et sociales	12 210	12 109
Clients - Avances et acomptes reçus	2 013	1 199
Clients - Avoirs et RRR	929	1 601
Autres dettes	1 644	1 431
Passif envers les actionnaires des sociétés acquises	9 769	-
Total Autres passifs courants	26 607	16 349

La variation des comptes courants est présentée sur la ligne Autres flux liés aux opérations de financement du tableau de variation de trésorerie.

Les passifs envers les actionnaires des sociétés acquises correspondent aux paiements différés prévus aux contrats d'acquisitions des sociétés Verseidag et F.I.T.

Note 20 – Information relative aux zones géographiques

Chiffre d'affaires

(€'000)	4ème trimestre 2020	4ème trimestre 2019	Var. périmètre et change courants	Var. périmètre et change constants	31-déc-20	31-déc-19	Var. périmètre et change courants	Var. périmètre et change constants
Europe	40 963	32 314	26,8%	-2,6%	141 990	142 476	-0,3%	-11,1%
Americas	6 715	4 624	45,2%	10,7%	19 636	19 349	1,5%	-10,3%
Asia-Africa-Pacific	13 990	7 429	88,3%	6,4%	33 675	27 222	23,7%	-11,1%
Total revenues	61 668	44 367	39,0%	0,3%	195 301	189 047	3,3%	-11,0%

Pays dans lesquels le Groupe a réalisé plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Allemagne	46 215	21 386
France	35 834	44 125
Italie	16 363	20 758
Autres pays	96 889	102 778
Total CA	195 301	189 047

Le groupe a réalisé 8% de son chiffre d'affaires en Italie, par souci de comparabilité nous indiquons le montant au 31 décembre 2020.

Ventilation géographique des principaux actifs

Les actifs du groupe sont essentiellement localisés en France et Allemagne. Dans le cadre de ses implantations commerciales hors d'Europe, le groupe loue ses bureaux et installations.

Détails des actifs non courants par principales zones géographiques

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Total actifs non courants consolidés	129 149	79 469
France	44 499	47 175
Allemagne	42 001	2 801
Taiwan	14 967	-
Suisse	12 382	14 895
Italie	8 425	7 537
Autre pays	6 876	7 061



Note 21 – Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Services bancaires	- 558	- 478
Entretien et réparations	- 4 978	- 4 354
Locations et charges locatives	- 1 171	- 1 150
Transports	- 7 863	- 8 327
Honoraires et publicité	- 12 028	- 13 577
Autres charges externes	- 9 097	- 11 545
Total charges externes	- 35 695	- 39 431

Les montants conservés au sein du poste location concernent des contrats qui ne sont pas éligibles au traitement comptable relatif à la norme IFRS16.

Les sociétés F.I.T. et Verseidag présentent des charges externes d'un total de 3,5 millions d'euros sur la période consolidée.

La diminution des postes honoraires et publicité et autres charges externes s'expliquent notamment par le ralentissement en 2020 des déplacements des équipes commerciales et l'annulation d'évènements commerciaux en raison de la pandémie COVID 19.

Note 22 – Charges de personnel et rémunération des dirigeants

Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du personnel	41 070	38 488
Charges sociales	12 214	12 265
Engagements retraite	1 496	1 423
Autres charges de personnel	1 402	1 931
Total charges de personnel	56 183	54 107

Les sociétés F.I.T. et Verseidag présentent des charges de personnel d'un total de 5,2 millions d'euros sur la période consolidée.

Les effectifs fins de période sont répartis comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
TOTAL	1 192	862
Commerce	293	247
Production / Logistique	726	495
Support - R&D	173	120

Les sociétés F.I.T. et Verseidag représentent 364 personnes au 31 décembre 2020.



Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Ferrari Participations (prestations de services)	670	758 ⁽¹⁾
Mandats sociaux	132	139
Avantages en nature	11	58
Total Rémunération des dirigeants	813	955

(1) Inclut la rémunération de Monsieur TRELLU jusqu'au terme de son mandat social.

Ferrari Participations (prestations de services)

Les montants indiqués portent sur les rémunérations concernant les fonctions opérationnelles des mandataires sociaux.

Le montant total des refacturations supportées au titre de la convention de management fees qui s'est établi à 2 280 milliers d'euros en 2020 et 2 782 milliers d'euros en 2019, est pour sa part inclus dans le tableau de la note 31 « Transactions avec les parties liées » et est comptabilisé au sein des autres charges externes.

Mandats sociaux

Il s'agit de l'ensemble des rémunérations perçues au titre de mandats à l'intérieur du Groupe par les mandataires sociaux du groupe.

Avantages en nature

Il s'agit des avantages en nature relatifs à la mise à disposition des véhicules de fonction.

Note 23 – Impôts et Taxes

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Autres impôts et taxes	- 1 597	- 1 679
Impôts et taxes sur rémunérations	- 632	- 442
Total Impôts et Taxes	- 2 229	- 2 121

Les impôts et taxes sur rémunérations intègrent la formation continue, le versement 1% logement, la taxe apprentissage et la taxe handicapés versées en France. Toutes les autres taxes figurent sur la ligne autres impôts et taxes.

Les montants comptabilisés au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises se sont élevés à 641 milliers d'euros au titre de l'année 2020 et 748 milliers d'euros au titre de l'année 2019.

Ces montants sont intégrés pour la détermination de l'Ebitda ajusté.

Note 24 – Dotations aux amortissements

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	- 3 487	- 3 193
Immobilisations corporelles	- 12 639	- 11 387
Dotations aux amortissements	- 16 126	- 14 581

Les impacts de l'application de la norme IFRS16 sur le poste « Immobilisations incorporelles » sont de 333 milliers d'euros en 2020 et de 317 milliers d'euros en 2019 et sur le poste « Immobilisations corporelles » de 6 101 milliers d'euros en 2020 et de 5 805 milliers d'euros en 2019.



Note 25 – Dotations aux dépréciations et provisions

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions d'exploitation	- 398	- 413
Dotations aux provisions sur créances	- 590	- 585
Dotations aux provisions sur stocks et en-cours et produits finis	- 1 807	- 678
Reprise des provisions sur stocks en cours et produits finis	2 036	2 144
Reprise des provisions sur créances	134	491
Reprise des provisions d'exploitation	803	366
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	180	1 325

Note 26 – Autres produits et charges courants

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Subventions d'exploitation	941	1 180
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs	- 234	- 285
Pertes sur créances irrécouvrables	- 26	- 364
Autres	5 845	1 785
Autres produits et charges courants	6 526	2 316

Les subventions d'exploitations comprennent notamment un produit relatif au crédit d'impôt recherche de 799 milliers d'euros.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont compensées par des reprises de provision pour dépréciation présentée au sein de la note 25.

La ligne « Autres » comporte notamment sur l'exercice 2020 :

- Un produit de 3,4 millions d'euros en indemnisation de la perte de chiffre d'affaires subie par la société SergeFerrari SAS, ainsi qu'un produit de 1,3 millions d'euros au titre d'indemnité de reconstitution des immobilisations détruites lors du sinistre intervenu le 1^{er} décembre 2019.
- Un produit de 319 milliers d'euros liés au déblocement des paiements liés à des clauses de performance futures.

Note 27 – Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits et charges opérationnels	- 2 096	-

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux coûts exceptionnels relatifs, essentiellement, à la mise en œuvre du programme d'intégration des sociétés acquises au cours de l'année 2020 et qui portent notamment sur :

- Les coûts de redimensionnement d'un site en Suisse (dépréciation des actifs corporels et incorporels non conservés à la date prévue de fin d'utilisation et coûts sociaux)
- Les coûts inhérents au transfert de l'activité de la société Giofex France, de son site d'Issoudun vers La Tour du Pin (coûts sociaux).
- Les coûts portant sur la réorganisation des activités commerciales dans le cadre de la combinaison des organisations avec celles des sociétés acquises (coûts sociaux).

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués de 1,8 millions d'euros de dotations aux provisions.



Note 28 – Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Coût de l'endettement financier net	- 2 083	- 1 014
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	78	125
Charges d'intérêts sur emprunts et obligations	- 1 516	- 567
Charges d'intérêts des engagements financiers sur contrat de location	- 645	- 572
Autres produits et charges financiers	- 1 660	65
Résultat de change	- 1 135	126
- USD	-320	103
- AED	-118	-
- CHF	22	- 40
- GBP	-	-
- INR	11	5
- INR	-348	41
- TRY	-142	1
- BRL	-151	1
- Autres	-67	16
Charges financières relatives aux engagements retraites et engagement assimilés	- 27	- 58
Dividendes des entités non consolidées	7	87
Autres	-504	- 91
Résultat financier	- 3 742	- 948

L'augmentation des charges d'intérêts sur emprunts et obligations s'explique par le refinancement du groupe au cours de l'exercice 2020. (cf. faits marquants de la période)

Note 29 – Charge d'impôt

La charge d'impôt théorique est déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 28,92% pour l'exercice 2020 et de 32,02% pour l'exercice 2019. Cette charge est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	754	4 786
Neutralisation :		
=> Charge d'impôt	176	1 899
Résultat avant impôts	930	6 685
Taux d'imposition théorique	28,92%	32,02%
Charge d'impôt théorique	269	2 141
Rapprochement		
=> Effet des crédits d'impôts	-287	-285
=> Différentiel de taux France / Etranger	30	-31
=> Différence permanente	22	-16
=> Autres	142	91
Charge réelle d'impôt	176	1 899
Taux effectif d'impôt	18,9%	28,4%

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises a été comptabilisée en impôts et taxes au sein du résultat opérationnel.

Note 30 – Informations sur les risques financiers

Risque de crédit

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Une demande de couverture auprès d'un assureur crédit est sollicitée à chaque ouverture de compte client significatif.

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, ce dernier est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète les flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le groupe n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Le Groupe estime également le risque lié à la solvabilité de ses clients comme modéré : dans le passé, il n'a été que rarement confronté à des difficultés de recouvrement ou impayés. En revanche le montant unitaire de chacun d'entre eux peut être significatif lorsqu'il s'agit de distributeurs.

Les principales banques relationnelles du groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE

- Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe a mis en place un suivi permanent du risque-crédit de ses clients en interne. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes.

- Délai moyen en fonction des grandes zones géographiques

Les délais moyens de recouvrement des créances clients sont fonction des pratiques de marché et de financement de l'économie

- Europe : de 10 jours contre escompte (zone germanique) à plus de 120 jours (Italie)
- Amérique du Nord et Asie : entre 45 et 90 jours
- Amérique latine : entre 90 et 180 jours

- Provisions pour dépréciation de créances :

Les créances clients font l'objet d'une analyse au cas par cas et une dépréciation est constatée lorsque le caractère recouvrable de la créance est menacé.

- Poids des principaux clients

En 2020, le premier client du groupe représente 8% du chiffre d'affaires des toiles composites innovantes et les 5 premiers 15% du total. Les clients distributeurs s'adressent quant à eux, à plusieurs dizaines, voire centaine de clients finaux dans les pays dans lesquels ils exercent leur activité.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Sur son périmètre historique, le chiffre d'affaires consolidé est facturé essentiellement en EUR (76%), en USD (7%), en CHF (6%) et en CNY (3%), le solde étant réalisé en autres devises.

Les transactions internes sont essentiellement réalisées dans les mêmes devises.

- Répartition des dépenses en devises



Les dépenses du périmètre historique sont majoritairement libellées en euros (80%), à l'exception de certaines matières premières (libellées en USD) et des dépenses locales des filiales et bureaux réalisés en monnaie locale. Les dépenses locales réalisées par les sociétés suisses et libellées en CHF se sont élevées à environ 25MCHF au cours de l'année 2020.

Risque de liquidité

Le groupe ne présente pas de risque de liquidité : l'endettement net au 31 décembre 2020 s'élève à 66 504 milliers d'euros, l'endettement net hors dette financière relative à l'application d'IFRS16 s'élève à 34 295 milliers d'euros. En outre, le Groupe dispose des moyens de financement suivants :

- Contrat d'affacturage portant sur un montant maximum de 10 millions d'euros dont 5,3 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2020.
- Contrat de financement de 40,5 millions d'euros non tiré au 31 décembre 2020.

Les emprunts bancaires souscrits par le groupe prévoient des taux d'intérêts variables indexés notamment sur l'Euribor 3 mois. 60% de la dette (sur un nominal tiré pour 32 millions d'euros) a été capée via un instrument financier.

L'emprunt obligataire a été souscrit à un taux fixe.

Les financements moyen-terme du Groupe comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle :

- Ratio de leverage (dette nette / ebitda ajusté) avec une limite de 4,75 à respecter au 31 décembre 2020.
- Ratio de gearing : Dette nette / Fonds propres avec un maximum de 1 à respecter au 31 décembre 2020.

Les agrégats servant au calcul des ratios ci-dessus sont définis dans les contrats d'emprunts en référence aux comptes consolidés établis sur la base des comptes IFRS pour le test des covenants à compter du 31 décembre 2020.

Le non-respect de ces ratios donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt et pourra conduire à la hausse des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2020, le Groupe respecte les ratios fixés.

Le groupe laisse une autonomie à ses dirigeants de filiales pour engager des dépenses prévues au budget annuel. Le groupe est par conséquent exposé à un risque financier et à un risque de non-respect des règles du groupe en matière de délégation de pouvoir et de ségrégation des tâches, qui est couvert par un contrôle en central des relevés et rapprochements bancaires. Par ailleurs, une centralisation progressive de la trésorerie est mise en place, et l'équipe d'audit interne est impliquée dans la revue du process de ségrégation des tâches mis en place dans les filiales en respect des règles du Groupe.

Note 31 – Transactions avec les parties liées

En milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Ferrari Participations	Sociétés immobilières	Ferrari Participations	Sociétés immobilières
Dettes opérationnelles	37	3	61	3
Créances opérationnelles	210	187	693	-
Comptes courants	2 033	-	1 295	-
Achats de biens et services	2 280	2 986	2 782	3 356
Ventes de biens et services	149	166	149	134
Produit d'intérêts	21	-	6	-

Les produits comptabilisés correspondent aux prestations liées à la convention de prestation de services par laquelle Serge Ferrari SAS assure des prestations de services administratifs (assistance



en matière de comptabilité, de gestion du personnel et de services informatiques) au profit d'autres entités du Groupe et de sociétés apparentées au Groupe.

Les charges correspondent :

- Avec Ferrari Participations : aux refacturations liées à la convention décrite en note 22 « Rémunérations des dirigeants »
- Avec les « Sociétés immobilières » : Il s'agit de loyers versés à des sociétés immobilières contrôlées directement et/ou indirectement par le même groupe familial Ferrari concernant les sites industriels implantés en France.

Ces conventions sont conclues à des conditions de marché.

Note 32 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

L'endettement de SergeFerrari Group est assorti de covenants respectés sur l'ensemble des exercices présentés.

Dans le cadre des emprunts contractés par SergeFerrari Group auprès d'établissements financiers, les 45 617 actions de la société Serge Ferrari SAS détenues par Serge Ferrari Group ont fait l'objet d'un nantissement en faveur du pool bancaire créanciers.

Les garanties d'acquisitions obtenues par la société Serge Ferrari Group dans le cadre des contrats d'acquisitions des groupes Verseidag et F.I.T (clause de garantie d'actifs et de passifs) ont été nanties auprès du pool bancaire de créanciers dans le cadre de la souscription des emprunts contractés durant l'exercice 2020.

Il en est de même pour l'avance en compte courant octroyée par la société Serge Ferrari Group à sa fille Verseidag Indutex GmbH qui a été nantie pour un montant de 21 310 milliers d'euros.

La société Serge Ferrari Group s'est portée caution solidaire de la société Giofex Group Srl à hauteur de 1 500 milliers d'euros.

La société Serge Ferrari Group a octroyé à la société Jagenberg des droits options PUT sur les actions Serge Ferrari Group qui seront remises à la société Jagenberg dans le cadre du paiement du prix relatif à l'acquisition du groupe Verseidag.

La société Serge Ferrari Group s'est engagée à racheter ses propres actions sur des périodes courant selon le choix de JAGENBERG AG :

- Du 1^{er} mai 2022 au 31 janvier 2023 pour les actions remises à la société Jagenberg le 29 juillet 2021. Ces actions sont couvertes par une période lock-up allant d'un an à compter de la date de remise.
- Du 1^{er} mai 2023 au 31 janvier 2024 pour les actions remises à la société Jagenberg le 29 juillet 2022. Ces actions sont couvertes par une période lock-up allant d'un an à compter de la date de remise.

La société F.I.T a apporté en garantie le terrain qu'elle détient à l'établissement bancaire Taiwan Business Bank dans le cadre d'un emprunt bancaire souscrit pour un montant de 185 millions de dollars taiwanais.

Engagements reçus

Les contrats d'acquisitions des groupes FIT et Verseidag prévoient des clauses de garanties d'actifs et de passifs octroyés par les cédants à la société SergeFerrari Group.

La garantie d'actif et passif octroyée par la société Jagenberg à la société Serge Ferrari Group ne s'exerce que pour un montant minimum de 100 milliers d'euros et pour un montant maximal de 4 millions d'euros.



La société Serge Ferrari Group dispose d'un droit de préemption sur les 45% de titres F.I.T détenus par les actionnaires minoritaires sans obligation d'acquisition de la part du groupe. Le prix d'acquisition serait déterminé selon des modalités similaires à l'évaluation réalisée lors de l'acquisition des 55%.

L'établissement bancaire LCL a donné une garantie d'appel à première demande à la société Jagenberg pour le compte de la société Serge Ferrari Group à hauteur du complément de prix prévu au contrat d'acquisition du groupe Verseidag au 29 juillet 2021 (4,7 millions d'euros avant ajustement de prix). En contrepartie la société Ferrari Participations a bloqué auprès de la société LCL un compte courant d'un montant similaire de 3,8 millions d'euros.

Des garanties de passif protégeant le groupe avaient été prévues au contrat d'acquisitions signés :

- Lors de l'acquisition des titres de la société Milton Ltd
- Lors de l'acquisition des actifs de la société FERRATEKS.
- Lors de l'acquisition des titres de la société Plastitex.
- Lors de l'acquisition des titres de la société SUNTEAM.

Note 33 – Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros, HT	Mazars				Grant Thornton			
	Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Total Honoraires	159,4	130,7	100%	100%	193,4	137,0	100%	100%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	153,4	124,7	96%	95%	187,4	131,0	97%	96%
Société-mère (mission récurrente)	85,4	57,0	-	-	85,4	57,0	-	-
Filiales intégrées globalement	68,0	67,7	-	-	102,0	74,0	-	-
Services Autres que la Certification des Comptes requis par les textes légaux et réglementaires	6,0	6,0	4%	5%	6,0	6,0	3%	4%
Société-mère	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0	-	-
Filiales intégrées globalement	3,0	3,0	-	-	3,0	3,0	-	-
Services Autres que la Certification des Comptes			0%	0%	-	-	0%	0%
Société-mère								
Filiales intégrées globalement								